



PLAN CLIMAT

4^{ème} TRIMESTRE 2021



LETTRE
D'INFORMATION
DU PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL

N° 4

LE CADASTRE SOLAIRE DU PAYS VESOUL - VAL DE SAONE

➤ Qu'est ce qu'un cadastre solaire ?

Cet outil cartographique permet d'identifier les toitures à fort potentiel solaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques. Les toitures des maisons, des immeubles, des entreprises, des bâtiments publics et agricoles sont représentées. Chaque habitant, agriculteur, entrepreneur ou élu du territoire peut obtenir des informations sur le potentiel solaire de son bâtiment. Certains parkings sont également identifiés pour les projets d'ombrières. Le cadastre n'est pas une démarche commerciale, il est consultable en libre accès et permet à chacun d'obtenir des informations simples avant d'entamer des démarches pour un projet d'installation.

➤ Pour quel objectif ?

Le PCAET du Pays vise à développer les énergies renouvelables sur le territoire pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Utiliser l'énergie solaire permet de s'inscrire dans cette volonté. Réaliser un cadastre solaire à l'échelle du PVVS était donc une action inscrite au plan d'actions 2020-2025 du PCAET. L'objectif principal est d'encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur les bâtiments publics et chez les particuliers.



LES CHIFFRES DU CADASTRE :

3,9
GWH

PRODUCTION
PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE
PVVS (2019)

-

75 883
BÂTIMENTS

CARTOGRAPHIÉS

-

422
PARKINGS

CARTOGRAPHIÉS

-

3 ANS
TEMPS DE RETOUR
ÉNERGETIQUE D'UN
MODULE
PHOTOVOLTAÏQUE

(NOMBRE D'ANNÉES NÉCESSAIRES
POUR "REMBOURSER" L'ÉNERGIE
UTILISÉE POUR CONSTRUIRE LE
MODULE)

➤ Qui a réalisé l'étude ?

Une consultation a été lancée en mars 2021 par le Pays Vesoul - Val de Saône. Elle a permis de désigner un groupement de 3 entreprises pour construire le cadastre solaire : "Ad'Missions", le "Laboratoire National de Métrologie et d'Essais" et "Akhos". L'étude a été menée de mai à septembre 2021.



LES PRINCIPAUX RESULTATS A L'ECHELLE DU PVVS

➤ A savoir :

3 criblages ont été réalisés lors de la réalisation du cadastre pour mettre en évidence les zones les plus propices à l'installation de panneaux photovoltaïques ou thermiques. Ont été éliminés :

1- Les surfaces ne disposant pas suffisamment de gisement solaire (moins de 1 100 kWh/m² par an).

2- Les surfaces trop petites pour accueillir une installation viable.

3- Les projets non rentables (pour un temps de retour de 25 ans maximum, en fonction de coûts de production et des résultats attendus) et les projets dits "complexes" à mener (proximité avec un site classé, inscrit, remarquable, présence d'une zone d'aviation ou d'un hélicoptère).

> **13 889 bâtiments pertinents***.

> **184 parkings pertinents***.

> **Un potentiel jusqu'à 687 MWc.**

> **soit 726 GWh/an.**

> **Un taux de couverture de 163%** par rapport à la consommation d'électricité du PVVS en 2019 !**

*seulement pour interpréter les résultats de l'étude. L'outil web comporte l'ensemble des bâtiments et parkings.

**le taux de couverture est un rapport théorique entre la production potentielle et la consommation cumulée sur une année.

MWc : Mégawatt-crête : unité mesurant la puissance des panneaux.
GWh : Gigawattheure : unité mesurant la production ou la consommation.

LES REUNIONS PUBLIQUES

➤ 4 réunions organisées en septembre 2021

76 personnes étaient présentes à ces réunions et représentaient tous types d'acteurs du territoire (habitants, élus, agriculteurs, agents de collectivités, spécialistes en énergies). Une carte du potentiel solaire de chaque commune a également été produite et remise aux élus présents aux réunions publiques. A la demande d'une commune ou d'une intercommunalité, l'équipe technique du PVVS peut se déplacer pour présenter le cadastre solaire (conseil municipal, communautaire, conférence des maires...).



Mise à disposition d'une cartographie pour chaque commune du territoire

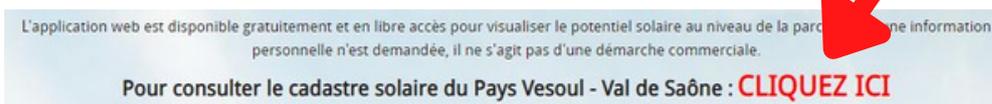
COMMENT CONSULTER LE CADASTRE SOLAIRE ?

➤ Connectez-vous sur le site internet du Pays www.pays-vesoulvaldesaone.fr

Repérez l'article "Quel potentiel solaire pour votre toiture ?" et cliquez sur "Lire la suite" :



Une fois sur l'article, cliquez sur "CLIQUEZ ICI" :



LES 4 RÉUNIONS



Port-sur-Saône le
20/09/2021



Scey-sur-Saône le
21/09/2021

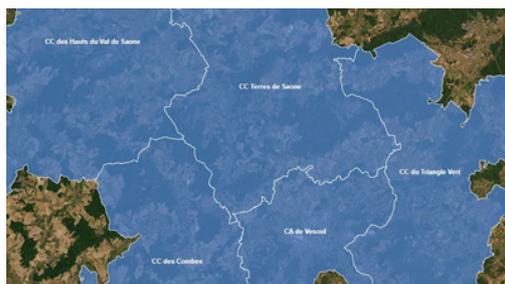


Gevigney-et-Mercey
le 22/09/2021



Vesoul le 23/09/2021

Vous êtes redirigés sur l'outil web du cadastre solaire, vous pouvez naviguer sur le territoire du Pays en zoomant sur la commune qui vous intéresse. Ensuite, cliquez sur le bâtiment souhaité et retrouvez les informations sur son potentiel solaire :



QUI POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET ?

➤ Vous êtes un particulier :

Contactez l'ADERA (Association pour le développement des énergies renouvelables et alternatives). C'est l'espace conseil "FAIRE" de Haute-Saône. L'ADERA vous conseillera gratuitement et vous orientera vers des professionnels qualifiés pour concrétiser votre projet. Vous aurez également des informations sur les subventions qu'il est possible de mobiliser.

➤ Vous êtes une collectivité publique :

Contactez le SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône). La structure propose des aides aux études et à l'investissement pour des projets d'installation de panneaux photovoltaïques. Des solutions existent aussi bien pour des projets d'autoconsommation que de vente en totalité. A la demande, le SIED 70 produit des notes d'opportunités. En 2020, 8 notes ont été réalisées pour des communes du Pays. Pour en savoir plus sur les missions du SIED 70, référez-vous à la lettre PCAET n°3.

L'exemple de l'école "de la Flandrière" à Echenoz-la-Méline :

- > Réalisation d'une note d'opportunité par le SIED 70 qui a montré que les conditions techniques et financières sont favorables pour une installation de 36 kWc. La production annuelle est estimée à 34 380 kWh.
- > Le montant d'investissement est de 47 300 € HT, pris en charge par le SIED 70.
- > La commune d'Echenoz-la-Méline transfère la compétence "Production d'électricité renouvelable" au SIED 70.
- > Les bénéficiaires de la production d'électricité sont partagés à parts égales entre la commune et le SIED 70.



www.adera-asso.fr
03.84.92.12.86



www.sied70.fr
03.84.77.00.00

AVEC LE SOUTIEN DE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Pour plus d'informations rapprochez-vous du Pays Vesoul - Val de Saône :

www.pays-vesoulvaldesaone.fr
pcaet.pvvs@vesoul.fr